

DEPARTEMENT
MARNE
CANTON
EPERNAY 1
COMMUNE
DIZY

**ARRETE N° 2020/218 REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
PENDANT LES VENDANGES RUE DE REIMS**

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-8

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande en date du 20 août 2020 du Champagne CHARBONNIER Père et Fils, 679 Route de Reims à Dizy, sollicitant l'autorisation de disposer d'un emplacement d'une benne durant la période des vendanges, rue de Reims,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit aux véhicules rue de Reims sur toute la longueur du n° 654 au n° 672 rue de REIMS à compter du jeudi 27 août 2020 jusqu'au 10 septembre 2020 inclus.

Article 2 : L'interdiction de stationner sera matérialisée par la pose de barrières.

Article 3 : Copie du présent arrêté adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie
- Au Champagne CHARBONNIER

Fait à Dizy, le 21 août 2020

M. le Maire



Antoine CHIQUET
Antoine CHIQUET

REÇU LE
21 AOÛT 2020
A LA MAIRIE
de DIZY

Dizy, le 20 août 2020



Charbonnier Père & Fils
PROPRIÉTAIRES - RECOLTANTS

679 route de Reims
51530 Dizy
03 26 32 31 09
06 19 32 80 73

Monsieur le Maire,

Nous demandons l'autorisation d'installer une benne à aigues sur le trottoir rue de Reims du n° 654 au n° 672 pour la période des vendanges du jeudi 27 août 2020 au jeudi 10 septembre 2020.

Pouvez-vous nous prêter, pour cette période, deux barrières et une poubelle.

Veuille agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Madame Charbonnier